

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

RETRAITE ECLORE DU 11 AU 13 OCTOBRE

Organisée par Charlotte LEREBOURS et Lucie LELIÈVRE
Le coût du week end est de 450 euros.

Le paiement se fait en 3 fois :

Première échéance : 105 euros à verser sur ce RIB avant le 15 août 2024. préciser ECLORE dans le libellé du virement svp.



Relevé d'Identité Bancaire

Compte bancaire

Titulaire du compte

Mme LEREBOURS CHARLOTTE
AVENUE ARISTIDE BRIAND
50400 GRANVILLE

BIC

BOUS FRPP XXX

IBAN

FR76 4061 8804 1400 0404 3671 959

Domiciliation

Boursobank
44 rue Traversière
92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX FRANCE

RIB

Code Banque	Code Guichet	N° de compte	Clé RIB
40618	80414	00040436719	59

Deuxième échéance : 172,5 euros avant le 15/09 virement ou espèce à Charlotte Lerebours

Troisième échéance : 172,5 euros avant le 30/09 virement ou espèce à Lucie Lelièvre

RIB Ci Dessous

Code B.I.C : BOUS FRPP XXX

Code I.B.A.N : FR76 4061 8803 0700 0404 5403 559

Domiciliation : 44 rue Traversière, CS 80134, 92772 BOULOGNE-BILLANCOURT CEDEX

Titulaire du compte : Mme LELIEVRE Lucie

Code Banque : 40618

Code Guichet : 80307

N° compte : 00040454035

Clé RIB : 59

Une fois versé, le 1^{er} acompte n'est pas remboursable.

A moins de 3 semaines de la retraite, aucun remboursement ne sera possible. Pour les photos prises durant le week-end :

- Aucune photo non retouchée ne sera délivrée

- Crédit photo obligatoire de manière très lisible dans la légende de chaque post/ publication.

(La mention du nom de l'auteure est obligatoire sur ou à proximité directe de chaque utilisation de l'image sur les réseaux sociaux et sur support internet et brochure ou magazine)

- La Photographe consent à communiquer des fichiers au format JPG issus de la séance au Client

Article 1 : Object

Aux termes du présent contrat, le Client commande au Photographe qui l'accepte, la réalisation de photographies de portraits.

Article 2 : Commande

Le Client confie au Photographe qui l'accepte, la conception et la réalisation des photographies, telles que décrites ci-dessous :

- Type des œuvres : photographies ; Nombres d'œuvres : environ 10 ;

Destination : réseaux sociaux et usage privé

- Date de réalisation ou de prise de vues : le week end du 11 au 13 OCTOBRE 2024

- Lieu de réalisation ou de prise de vues : Plouguerneau

Article 3 : Cession de droits

La Photographe cède ses droits d'utilisation au Client sur ses photographies pour une utilisation dans le cercle privé ainsi que sur ses réseaux sociaux et démarche commerciale.

Article 4 : Diffusion d'image

Le Client s'engage à respecter l'œuvre photographique dans son intégrité et à ne pas la modifier, sous quelque forme que ce soit (recadrage, transformation, couleur etc). Le Client s'engage à ajouter systématiquement en caractères très lisibles sous chaque photographie le nom de la Photographe et ceci à chaque nouvelle publication sur les réseaux sociaux/support internet.

Le Client autorise la Photographe à faire usage de toutes les photographies prises, sur les réseaux sociaux mais également par le biais de leur exposition dans des salons et galeries, leur reproduction éventuelle dans des revues, en France comme à l'étranger, ainsi que sur internet.

Dans ce cadre, les photographies pourront être exploitées, soit directement par le Photographe, soit par un tiers s'il lui cède ses droits.

Article 5 :

Le présent contrat sera interprété selon la législation française applicable aux contrats passés et exécutés en France. Tout litige quant à son interprétation et son exécution relèvera des tribunaux français.

Fait le 9/10/2023

Lu et approuvé :

Signature :